



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2017, Université de Haute-Alsace - UHA. hceres-02027039

HAL Id: hceres-02027039

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027039>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université de Haute Alsace

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, politique et sociétés

Établissement déposant : Université de Haute Alsace

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Droit* de l'université de Haute Alsace (UHA) est délivrée au sein de la faculté des Sciences économiques, sociales et juridiques située à Mulhouse. Dans ses objectifs, elle correspond aux standards d'une telle formation dont la finalité vise à l'acquisition du raisonnement et de la technique juridiques, à l'identification des sources de droit comme à la compréhension d'un texte juridique. Elle mène en somme à l'assimilation d'une culture juridique générale non déconnectée du contexte économique, social, économique et politique justifiant dès lors l'apport d'enseignements pluridisciplinaires. La formation autorise, un début de spécialisation en troisième année de licence (L3) en vue de l'accès au master pour lequel des choix devront être opérés par l'étudiant.

Analyse

Objectifs
<p>Le référentiel de la licence <i>Droit</i> est respecté. Il vise à l'acquisition de la méthodologie fondamentale juridique, la compréhension du contexte et des enjeux sociétaux de la règle du droit ainsi que les indispensables compétences transversales, notamment en informatique et langues.</p> <p>La finalité principale demeure une poursuite d'études en master avec spécialisation à la clé même si l'insertion professionnelle n'est pas omise en ciblant notamment les fonctions accessibles à ce niveau d'études comme assistant juridique, greffier des services judiciaires ou officier de police. Il aurait été pertinent à cet égard de faire état d'une articulation souhaitable entre ces finalités professionnelles et les licences professionnelles accessibles aux étudiants de deuxième année de licence (L2).</p>
Organisation
<p>Le projet pédagogique satisfait aux principes classiques méthodologiques et académiques des facultés de Droit et l'organisation des enseignements tend bien à la progressivité attendue dans les trois années avec une prépondérance du tronc commun en première année de licence (L1) et L2 et un début de spécialisation en L3. Les unités d'enseignements (UE) se répartissent en quatre catégories : enseignements juridiques fondamentaux, unité d'ossature, unité de langue et enseignements complémentaires. L'unité fondamentale conjugue cours magistraux et travaux dirigés et l'amorce de spécialisation s'opère à partir de la L3 par le jeu d'un choix entre unités fondamentales préfigurant notamment une orientation davantage publiciste ou privatiste.</p> <p>Le dossier souligne un manque de moyens financiers et humains restreignant la gamme des options proposées dans les UE complémentaires au risque d'écorner l'attractivité. L'offre paraît malgré tout couvrir l'essentiel et ce en dépit du nombre modeste d'enseignants-chercheurs et d'enseignants titulaires.</p>

On doit cependant s'interroger sur certains points, à savoir l'absence du droit public en semestre 1 ou encore l'existence d'une unité fondamentale intitulée théorie générale du droit alors qu'existe par ailleurs au titre d'enseignements complémentaires, introduction générale au droit. L'introduction générale au droit s'accommode difficilement d'une qualification d'enseignement complémentaire. A tout le moins, il serait judicieux de préciser la teneur des dites UE aux intitulés quelque peu ambigus.

Positionnement dans l'environnement

La majorité des enseignants-chercheurs appartiennent au centre européen de recherches sur le risque, le droit des accidents collectifs et catastrophes (CERDACC).

Les liens avec le milieu professionnel se traduisent en premier lieu par la participation de vacataires professionnels aux enseignements de travaux dirigés (TD) mais aussi pour des cours spécifiques. Ainsi deux professeurs associés à temps partiel (dont on ne connaît pas la fonction pour l'un d'entre eux) et 13 vacataires professionnels (dont sept avocats) apportent leur contribution. On peut souligner l'appoint appréciable de 17 professionnels au module projet professionnel personnalisé comme l'implication dans la vie de la faculté des instances ordinales professionnelles locales à travers la remise de prix aux majors de promotion ou le classique concours de plaidoirie. Cette bonne intégration dans l'environnement professionnel permet ainsi de compenser dans une certaine mesure la taille réduite du corps enseignant titulaire.

Le positionnement géographique est présenté sommairement avec les licences *Droit* dispensées à Strasbourg, Nancy et Epinal, soit à des distances supérieures à 100 kilomètres, justifiant dès lors une localisation à Mulhouse au regard du bassin économique et de la densité démographique.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 19 enseignants-chercheurs, provenant avant tout de la composante mais aussi des instituts universitaires et technologiques de Colmar et Mulhouse (un enseignant-chercheur a un rattachement inconnu), de 15 professionnels (dont deux professeurs associés à temps partiel) issus majoritairement du barreau, de la magistrature et du notariat. L'équipe pédagogique comporte également un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) et 12 vacataires autres que professionnels (six enseignants du second degré et six doctorants chargés de travaux dirigés). L'équipe est ainsi bien équilibrée, les professionnels prenant en charge entre 25 et 30% des enseignements hors langues.

La concertation pédagogique est réalisée lors de réunion à chaque rentrée ; les jurys de semestre, d'année et de diplôme offrant l'occasion de la prolonger mais leur composition n'est pas communiquée. Le pilotage est assuré par un responsable de formation, assisté d'un responsable de stages et de projets professionnels personnalisés. Il aurait été pertinent de développer davantage les modalités et notamment, on peut se poser la question d'éventuels responsables pédagogiques par année, susceptibles éventuellement d'assurer la fonction de président de jury... Le dossier met en avant le faible nombre d'enseignants chercheurs titulaires du département Droit ne permettant pas la multiplication des responsabilités formelles mais une telle situation se rencontre dans d'autres facultés de Droit françaises de taille modeste, sans que cela n'empêche la désignation de plus d'un responsable au sein d'un même cycle.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs de L1 oscillent entre 235 (fourchette basse) et 291 (fourchette haute) étudiants avec des abandons autour de 20 à 25. Le taux d'échec est plus important en L1 (autour des 70/75%) à l'instar de l'ensemble des licences *Droit* compte tenu de la disparité d'origine des primo entrants (et donc un taux de réussite de 25/30%) alors que le taux de réussite en L2 et L3 s'avère meilleur (entre 60 et 80% en L2, entre 78% et 89% en L3 selon les années).

Les effectifs en L2 et L3 bénéficient d'apports d'autres formations, en particulier le diplôme universitaire de technologie (DUT) *Carrières juridiques* de l'IUT de Colmar. Ces apports compensent le départ en cours de cycle de certains étudiants pour d'autres universités avec pour finalité d'intégrer leurs masters. Il aurait été intéressant de fournir des données quantitatives à ce propos. La poursuite d'études en master est étayée de données chiffrées et on suppose que le tableau fourni n'envisage que la poursuite à l'UHA et non ailleurs vu le décalage observé avec le nombre de licenciés. Il en résulte une déperdition non négligeable mais qui s'explique sans nul doute par le choix d'autres spécialités que celles offertes à Mulhouse. En revanche, rien n'est dit d'éventuelles insertions professionnelles dont on sait néanmoins qu'elles demeurent par définition faibles à la sortie d'une licence dite généraliste dont la vocation est principalement l'entrée en master.

Place de la recherche

Les enseignants-chercheurs appartiennent pour la majorité au laboratoire précité CERDACC dont le thème central de recherche par sa transversalité permet la collaboration des publicistes et privatistes : leur activité pédagogique se nourrit des recherches entreprises.

<p>La sensibilisation à la recherche pour les étudiants passe par une formation à la méthodologie documentaire (notamment dans sa dimension numérique avec la découverte des bases de données juridiques), prise en charge comme dans nombre d'universités par la bibliothèque universitaire dont le volume horaire n'est cependant pas précisé ni le caractère obligatoire ou non.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Prélude à l'entrée en master, la licence n'a pas comme vocation première la professionnalisation mais des dispositifs de préparation à la réalité professionnelle sont prévus par le biais du projet professionnel personnalisé. Il n'a lieu qu'au semestre 5, conçu il est vrai comme étant également une aide au choix du futur master. Le dossier en évoque le contenu, avec notamment une initiation à la note de synthèse en prévision des concours de la fonction publique, la découverte de métiers par la rencontre avec des professionnels ou encore l'existence d'un travail personnel mené avec un directeur des ressources humaines afin d'inculquer les bonnes méthodes pour répondre aux offres d'emploi, rédiger un <i>curriculum vitae</i> (CV) et autre lettre de motivation. Le service commun universitaire d'information et d'orientation concourt à cet enseignement. De bonnes initiatives qui gagneraient à être davantage formalisées dans la maquette. Une analyse de l'expérience menée serait utile. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est correcte dans la présentation des éléments de compétence, mais incomplète pour les autres rubriques.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Le stage est prévu dans le cadre d'une « unité libre » donnant lieu à soutenance et évaluation entrant dans la note finale : il serait bon de préciser à quel semestre puisque cette unité libre figure aux semestres pairs. De surcroît, il existe un stage optionnel validé par la remise d'un compte rendu de stage noté qui pourrait correspondre à la possibilité laissée aux seuls publicistes en L3. Tout cela est quelque peu approximatif et il aurait convenu de justifier l'existence de ces deux possibilités de stage et d'illustrer comme d'analyser l'expérience jusqu'ici menée.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La dimension internationale est réduite : sont évoquées les mobilités internationales dans le cadre d'Erasmus ; il est vrai que le master se prête davantage aux séjours à l'étranger, la licence demeurant la période d'acquisition des fondamentaux. Cela étant, aucune donnée n'est fournie, y compris concernant l'éventuelle mobilité des enseignants. L'enseignement des langues correspond à un volume semestriel de 20 heures pour chaque étudiant avec un choix réduit de langues (anglais, allemand) et sans que ne soit envisagée une politique de certification.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>La licence accueille en cours de cycle des étudiants provenant d'autres filières et il est naturel qu'existe une passerelle avec le DUT <i>Carrières juridiques</i> de l'IUT de Colmar sachant que l'accès se fera en L2 ou L3 selon la qualité du dossier. Il aurait été intéressant de disposer de données quantitatives et qualitatives portant sur le passage du DUT à la licence et ainsi appréhender le nombre d'étudiants concernés et leurs résultats. Un dispositif d'aide à la réussite a été instauré, intitulé « cursus réussite » proposé en fin de semestre 1 aux étudiants en difficulté. L'objectif est alors de faire les deux premières années en trois ans avec allègement du volume horaire semestriel et renforcement de la méthodologie. 25 à 30 étudiants le suivent chaque année sachant qu'il s'agit d'un public ayant échoué aux matières fondamentales tout en évitant les résultats rétrogrades ; une sélection est ainsi opérée afin d'optimiser les chances de réussite. Il s'agit d'une excellente initiative, plus novatrice que les traditionnels cours de remédiation et de soutien souvent institués dans le cadre des plans réussite en licence, qui aurait mérité une analyse, données factuelles à l'appui notamment quant aux résultats et au devenir de ces étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les modalités d'enseignement sont classiques avec la combinaison cours magistraux (CM)/TD soumis à obligation d'assiduité. Il est mentionné un aménagement pour les étudiants en situation de handicap sans plus de précision si ce n'est l'assistance d'une mission handicap. La formation continue n'est pas évoquée. Un enseignement de 10 heures d'informatique juridique avec points bonus est proposé, en semestres 3 selon le dossier (mais en semestre 4 si l'on suit le tableau des UE). Deux modules, théorique (orienté sur le droit de l'informatique) et pratique, nourrissent cet enseignement. Aucune donnée n'est fournie quant au nombre d'étudiants l'ayant choisi.</p>

Notons l'obligation pour les étudiants de se présenter à la certification informatique et internet (C2I) pour valider leur diplôme mais, à nouveau, aucune donnée n'est communiquée quant au taux de présence et de réussite. Enfin, le corps enseignant complète le présentiel avec la plateforme *Moodle* permettant la mise en ligne de cours et fiches de TD sans pour autant aboutir à des innovations pédagogiques.

Evaluation des étudiants

Le responsable de licence préside tous les jurys, ce qui demande à tout le moins une explication tant est inaccoutumée une telle situation. Les jurys sont composés des enseignants chercheurs intervenant dans le semestre, les autres étant invités. Les modalités d'évaluation conjuguent examens terminaux (pour les enseignements fondamentaux) et contrôle continu. Le choix a été fait d'une part de dissocier les crédits européens (ECTS) et coefficients (ce qui ne correspond pas au contrôle réglementaire) et d'autre part d'attribuer les ECTS aux seules UE et non aux éléments constitutifs afin de valoriser la cohérence de l'unité, particulièrement celle des enseignements fondamentaux. Le règlement des examens n'a pas été fourni.

Suivi de l'acquisition de compétences

Un livret de l'étudiant, non joint au dossier, est distribué comportant les objectifs de la formation, le règlement des études et la présentation semestre par semestre des cours magistraux. Le supplément de diplôme expose clairement les compétences et savoirs attendus mais souffre d'une présentation formelle peu lisible. Au reste, l'énumération des UE montre des disparités avec le tableau fourni.

Suivi des diplômés

Le dossier se limite à mentionner l'action de l'observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ) mais sans qu'il y ait des données chiffrées et leur analyse, ce qui est dommageable.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le Conseil de perfectionnement est présenté dans sa composition 2016, avec cinq enseignants-chercheurs, trois professionnels dont un participant aux enseignements, trois étudiants, deux personnels administratifs. La mise en place est tardive puisque le Conseil ne s'est jamais réuni jusque-là. Il est prévu une réunion semestrielle à l'avenir. L'autoévaluation de la formation est instituée avec questionnaire mis en ligne en fin d'année à destination des étudiants mais aucune donnée n'est fournie quant au taux de réponses. Le résultat est transmis à l'équipe pédagogique sans que l'on connaisse les modalités d'exploitation, résultat présenté comme pris en compte lors du Conseil de perfectionnement dont on sait cependant qu'il n'avait pas encore été réuni. On ne connaît pas davantage l'influence éventuelle de cette évaluation sur les réajustements, dans l'hypothèse où ils existeraient, de la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le dispositif d'aide « Coursus réussite ».
- La bonne implication de l'environnement professionnel.

Points faibles :

- La faiblesse des outils de pilotage (suivi des étudiants, autoévaluation, mise en place tardive du Conseil de perfectionnement).

- Un agencement de matières discutable, surtout en L1.
- Le peu d'appétence de l'équipe enseignante pour les pédagogies innovantes et le numérique.

Avis global et recommandations :

La licence *Droit* de l'UHA est une licence de droit classique dans sa conception et son fonctionnement, ayant pris partiellement en compte des recommandations de la dernière évaluation.

Le dossier gagnerait à être plus étoffé : trop souvent, on déplore, relativement aux explications attendues, au mieux leur caractère fragmentaire, au pire leur absence couplée à celle des données susceptibles de les étayer.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS A PROPOS DU RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES

Licence DROIT

Nous remercions les évaluateurs de l'HCERES pour l'attention portée au dossier d'évaluation ainsi que pour les suggestions formulées qui nous seront utiles pour la construction de la nouvelle offre de formation. Nous n'avons pas d'observations à vous transmettre.

Nous vous prions de recevoir nos très respectueuses salutations.

La Présidente,

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

